

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des monuments historiques de la villa Kermor
à Saint-Quay-Portrieux (Côtes d'Armor)

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Christophe Mirmand, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

La commission régionale du patrimoine et des sites de Bretagne entendue en sa séance du 15 mars 2017,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la villa Kermor, dite encore château de Calan, présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la rareté typologique de cette maison de style orientaliste, et de la qualité de son décor extérieur et intérieur,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite au titre des monuments historiques, la villa Kermor, située 13 rue du Président Le Sénécal à Saint-Quay-Portrieux (Côtes d'Armor), à savoir la maison proprement dite en totalité et la partie subsistante de l'ancienne terrasse bordant celle-ci au nord et à l'ouest, avec ses escaliers, ensemble représenté sur le plan ci-après et figurant au cadastre, section D, parcelles n° 366 et 368.

Cette villa correspond au bâtiment B, lots 66 à 71 (lot-volume 2) de l'état descriptif de division et règlement de copropriété du 12 janvier 1982 reçu par maître Mazé, notaire à Saint-Quay-Portrieux, publié au service de la publicité foncière de Saint-Brieuc, le 24 février 1982, vol. 4909 n° 24 et 25, et bâtiment B, lot 79 (lot-volume 2) de l'état descriptif de division modificatif du 26 janvier 2006 reçu par

maître Mazé, publié le 10 avril 2006, vol. 2006P n° 3775. Elle appartient à Monsieur Francis Robert JOUEO, né le 5 mai 1930 à Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), et à Madame Eugénie Marie SALAUN, son épouse, née le 28 janvier 1932 à L'Hôpital-Camfrout (Finistère), suivant acte du 21-22 juin 1979 reçu par maître Le Calvez, publié le 21 novembre 1979, vol. 4203 n° 12, et acte du 11 décembre 2012 reçu par maître Chauvac, notaire à Plouha, publié le 13 décembre 2012, vol. 2012P n° 10062.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département, le maire, les propriétaires, intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 4 décembre 2017

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
signé
Christophe MIRMAND

Parties inscrites au titre des monuments historiques : maison en totalité, partie subsistante de l'ancienne terrasse (en rouge)

